

EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

PIERRE PLUS

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
Régie par les dispositions du Code monétaire et financier
Capital social effectif au 31/12/2014 : 154 913 160 €
Capital social maximum statutaire : 400 000 000 €
Siège social : 43/47 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris
382 886 323 R.C.S. PARIS

Objet social – La société a pour objet :

La S.C.P.I. a pour objet l'acquisition directe ou indirecte, à l'exclusion des parts de SCPI et d'OPCI, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

Dans le cadre des acquisitions indirectes, la SCPI pourra acquérir des parts de SCI.

Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux de toute nature dans ces immeubles, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation, leur entretien, leur réhabilitation, leur amélioration, leur agrandissement, leur reconstruction ou leur mise aux normes environnementales ou énergétiques. Elle peut acquérir des équipements ou installations nécessaires à l'utilisation des immeubles.

Elle peut, en outre, céder des éléments de patrimoine immobilier dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel.

Ce patrimoine immobilier concernera essentiellement des biens situés sur le territoire français et éventuellement des biens situés dans les pays de la Communauté Economique Européenne.

Date d'expiration de la Société – 30 août 2041

La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la société.

Modification du prix de souscription de la part

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés la société de gestion a décidé de modifier le prix de souscription de la part, fixé à 1066,00 euros, à compter du 1er mai 2016 conformément à l'article L.214-94 du Code monétaire et financier.

Nouveau prix de souscription :

Valeur nominale d'une part :	610 euros
Prime d'émission :	488 euros
<i>Soit un prix de souscription pour une part de :</i>	<i>1098 euros</i>

Ce prix s'entend net de tous autres frais.

Commission de souscription par part : 10,80 % TTC (9 % HT), soit 118,58 € TTC (98,82 € HT) prélevée sur la prime d'émission.

Les autres conditions de l'augmentation de capital social en cours demeurent celles fixées dans la notice publiée au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n°130 du 30 octobre 2015.

Il est précisé que tout nouvel associé doit souscrire un minimum de 2 parts, le souscripteur acquiert la jouissance des parts au premier jour du troisième mois suivant celui au cours duquel la souscription est réalisée.

Toute modification des conditions de souscription prévues dans la présente notice fera l'objet d'une nouvelle notice publiée au *Bulletin des Annonces légales obligatoires*, six jours au moins avant la date d'ouverture des souscriptions aux nouvelles conditions d'émission.

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers n°07-29 en date du 16 octobre 2007 ; elle peut être obtenue gratuitement pour toute demande adressée à CILOGER – 43/47 avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS.

La Société de Gestion